Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MILAN

Milan, le 4 mai 2016

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

Le conseil consulaire en formation « bourses scolaires » s'est tenu le 3 mai 2016 à 14h30.

Participants :

Etaient présents :

Membres avec voix délibérative :

- Consule générale adjointe,
- Conseiller consulaire, Vice-Présidente
- Conseiller consulaire,
- Conseiller consulaire,
- Conseiller consulaire
- Conseiller consulaire
- Représentant du Conseiller culturel de l'Ambassade de France en Italie
- Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée Stendhal
- Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée Jean Giono
- Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Déléguée SNUIPP Jean Giono
- Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Déléguée SNUIPP Stendhal
- Représentant des parents d'élèves, APE Lycée Stendhal,
- Représentant des parents d'élèves, APE Jean Giono,

Excusés :

- Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole européenne de Varese,
- Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président de l'UFE Italie,
- Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Présidente ADFE Lombardie
- Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Délégué SNEP Stendhal,

Membres avec voix consultatives :

- Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole primaire au Lycée Stendhal
- Agent comptable de l'établissement, Intendant du Lycée Stendhal

- Représentant d'autres associations de Français, Président de la Communauté française de Milan et de Lombardie,
- Représentant d'autres associations de Français, Présidente de Milan Accueil
- Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

La Présidente ouvre la séance et rappelle les trois principes :
- Confidentialité des débats et des décisions
- Restitution des exposés individuels des familles à l'issue de la réunion
- Habilitation du Consulat Général de notifier aux familles les propositions défavorables (ajournement ou rejet) du Conseil Consulaire à l'issue des travaux de l'instance. Toutes les propositions favorables peuvent être communiquées accompagnées de l'avertissement que les propositions faites au nom de ce conseil devront être entérinées par la commission nationale des bourses scolaires. En aucun cas les membres du CCB ne doivent communiquer des résultats aux familles.

La Présidente rappelle quelques points de l'instruction générale sur les bourses scolaires, notamment la composition du conseil consulaire, le droit et procédure de vote, le rôle et les travaux de ce premier conseil consulaire (points 5.2 ; 5.3.1, 5.3.4.1 et 5.4.4 de l'IG)

Elle annonce aux membres que le quorum est atteint pour ce CCB. En effet 13 membres ayant voix délibérative sur un total de 17 ayant voix délibérative, sont présents.
Ordre du jour :
I - Rappel des résultats de la Commission Nationale des bourses scolaires de décembre 2015
II - Eléments de cadrage de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : le budget, le barême, les tarifs scolaires.
III - Examen des dossiers individuels (1ère demandes et renouvellements des familles)
IV - Répartition des quotités de bourses pour répondre à l'enveloppe budgétaire limitative.
V - Questions diverses

I. RAPPEL DES DECISIONS DE LA COMMISSION DES BOURSES AEFE DE DECEMBRE 2015

L'AEFE a entériné toutes les propositions formulées par le CCB2 2015 de Milan :
13 demandes, dont 7 demandes tardives et 6 révisions.
9 propositions d'attributions, 3 propositions de rejets et 1 boursier non scolarisé à la rentrée de septembre 2015 (le dossier déposé était incomplet et l'enfant n'a pas été scolarisé).

Hors conseil consulaire, le consulat a transmis 2 dossiers en janvier 2016, familles arrivées dans la circonscription après la date du CCB :

- 2 enfants scolarisés à Stendhal, dossier accepté à 55% -
- 2 enfants scolarisés à Jean Giono, dossier accepté à 41%.

Total pour ces 4 enfants boursiers : 11 213€

Total budget année 2015/2016 : 298.763,55€ pour 81 boursiers au lieu de 289 000€ initialement (2014-2015 : 306 445€)

II - ELEMENTS DE CADRAGE POUR CE CCB :

1) Calendrier de la campagne :

- **Janvier – 10 mars 2016** : Réception des demandes de bourses scolaires

Ouverture officielle de la campagne le 14 janvier, date limite de dépôt choisie volontairement le 10 mars (au lieu du 3 mars l'an dernier, car congés scolaires de février allant jusqu'au 6 mars 2016).

Constat inhabituel: réception des dossiers en large dépassement de la date limite de dépôt des dossiers par un grand nombre de famille, notamment à Turin, entrainant une masse de travail importante dans un temps limité.

Proposition pour l'année prochaine : organiser une permanence au lycée Giono de Turin d'un agent du consulat général.

- **3 mai 2016** : Réunion du conseil consulaire Enseignement à Milan et transmission des propositions formulées à l'AEFE dernier délai le 10 mai 2016.
- **Juin 2016** : Commission nationale des bourses scolaires à Paris et notifications des décisions de l'AEFE aux familles.
- **Fin août-Début octobre 2016** : Dépôt des dossiers par les familles en vue du 2ème conseil consulaire Enseignement
- **Automne 2016** Réunion du conseil consulaire « enseignement »
- **Décembre 2016** : Commission nationale des bourses scolaires à Paris et notifications des décisions de l'AEFE aux familles.

2) Nouveaux points de réglementation

1/ De nouveaux motifs de dérogation en vue d'attribution de bourse scolaire pour des élèves scolarisés dans une classe non-homologuée :
- les enfants devant être scolarisés dans un établissement spécialisé en raison de leur handicap
- les élèves déjà boursiers dans l'enseignement général réorientés dans leur intérêt vers un établissement technique ou professionnel.

2/ L'attribution d'une bourse destinée à couvrir la rémunération de l'accompagnant d'un élève en situation de handicap (AESH) qui nécessite désormais de requérir l'avis préalable de la Maison Départementale des personnes handicapées. (MDPH).

3/ L'introduction d'une modification concernant l'application de l'avantage "logement gratuit". Désormais le logement mis à disposition des demandeurs par une personne privée (membre de

la famille, tiers) est également considéré comme un avantage (LOF) dès lors que ce logement (appartement, maison) est distinct de celui de la personne privée. L'estimation chiffrée de cet avantage doit être réalisée sur la base des informations disponibles sur le marché locatif local.

4/ L'indice de parité du pouvoir d'achat réactualisé chaque année par l'AEFE est plus favorable pour les familles, il est de 97 pour Milan durant cette campagne, il était à 95 dans l'ancienne et 94 en 2013/2014. La base Paris étant de 100. Cet indice a été instauré pour ramener le revenu net des familles au contexte de vie locale (distinction du niveau de vie des familles en fonction du pays de résidence).

3) Barême, tarifs scolaires et cadre budgétaire

A - Le barème validé par l'AEFE est valable jusqu'à la fin de la campagne.

B - Les tarifs scolaires pris en compte par l'AEFE sont communiqués dans les documents à votre disposition. Aucun plafonnement des tarifs scolaires n'a été appliqué.
Les tarifs appliqués pour l'Ecole Européenne de Varèse ont été transmis mardi 3 mai matin juste avant la tenue du CCB, la conséquence financière n'a donc pu être considérée par le poste.

C - Enveloppe budgétaire :

- Ouverture de campagne : **264 546€** au lieu de 291 021€ pour la précédente campagne.

- Enveloppe des besoins : **282 970** €

Augmentation du nombre des demandes : 65 dossiers représentant 91 enfants contre 81 enfants dans la précédente campagne.

Le Président du conseil consulaire a estimé que 19 dossiers devraient être soumis à débat (c'est-à-dire qu'ils pourraient faire l'objet de pondération à la hausse ou à la baisse).
-7 dossiers rejetés (11 enfants) et 3 ajournés en application stricte de la réglementation.

- l'AEFE et la DFAE à l'issue du dialogue de gestion le 12 avril 2016, ont attribué un budget **de 277 000€ pour ce CCB1** (contre 255 000€ l'an dernier).

L'ordre de présentation des dossiers des familles se fera de cette manière :

- 19 dossiers « soumis à débat », tous établissements confondus

- 43 dossiers « considérés classiques » nouvelles demandes et renouvellement

- 3 dossiers ajournés, qu'il conviendra d'examiner à l'automne 2016 en CCB2 :

III - Examen des dossiers individuels

Le montant de l'enveloppe budgétaire disponible est de 277 000€.

Eléments non communicables hors CCB.

IV – Répartition éventuelle des quotités de bourses pour répondre à l'enveloppe budgétaire limitative.

Le CCB1 indique à la clôture de séance une enveloppe totale de 285 383€. Ce dépassement d'enveloppe budgétaire de 3% s'explique par les éléments suivants :

1/ la transmission des tarifs scolaires 2016-2017 de l'Ecole Européenne de Varèse le 3 mai avant la tenue du CCB et ses répercussions budgétaires sur l'enveloppe n'ont pas pu être pris en compte au moment du dialogue de gestion ;

2/ l'augmentation du nombre des demandes : 65 dossiers représentant 91 enfants contre 81 enfants dans la précédente campagne. 78 dossiers recevables contre 72 l'an dernier ;

3/ les problématiques évoquées sont le chômage des parents, la faillite professionnelle, le reste à vivre pour certaines familles qui n'équivaut pas au minimum vital, la monoparentalité et la réalité des faits entre une pension alimentaire notifiée par jugement de divorce et la pension alimentaire réellement perçue. Face à ces situations l'aide à la scolarité ne pouvait être revue à la baisse sans mettre les familles en difficulté.

4/ le Proviseur du lycée et le Directeur de l'Ecole Primaire Stendhal de Milan ont indiqué que le nombre de places libérées pour la prochaine rentrée scolaire, est faible alors qu'il y a une très forte demande d'inscription d'enfants. Certaines nouvelles familles sollicitant une bourse ne verront peut-être pas l'inscription effective de leurs enfants.

Les membres du conseil consulaire remercient le poste pour le travail effectué et compte sur la bienveillante attention du Département pour les situations sociales mises en avant par le conseil consulaire.

La séance est levée à 17h45.